



COUPE VEGA CUP

DE KARTING 2010

RÈGLEMENT PARTICULIER

2^e manche de la Coupe VEGA
3^e manche du Championnat du Québec
Circuit de KARTING THETFORD MINES
4 juillet 2010

Sanctionnée par : Karting Québec



En collaboration avec



Et nos partenaires



Signalisation
INTER-LIGNES



RÈGLEMENT PARTICULIER

Coupe VEGA # 2 et Coupe du Québec #3 le 4 juillet 2010 à KARTING THETFORD MINES

1. DÉFINITION

Cette épreuve est inscrite au calendrier de la **Coupe VEGA** et de la **Coupe du Québec**. Elle est tenue en conformité avec la réglementation de Karting Québec. Les pilotes doivent détenir une licence de compétition de Karting Québec de l'année en cours ou toute autre licence reconnue par celui-ci.

Cette épreuve comptera pour se qualifier au championnat canadien.

Les classes figurant au programme de l'événement sont:

CLASSE	PNEUS SEC	PNEUS PLUIE	ADMISSIBILITE	LICENCE	POIDS
MICRO-MAX	VEGA NORD-AM Av.10x4.60-5.00 Arr 10 x 4.60-5.00	VEGA W4 ou W5 Avant et arrière 10 x 4.20-5	8-10 ANS	C	235 lbs
MINI MAX	VEGA NORD AM Av.10 X 4.60-5.00 arr 11 X 6.50-5.00	VEGA W4 ou W5 Av.10x4.20-5 / arr.11x6.00-5	11-14 ANS	C	290
ROTAX JUNIOR	MOJO D2	MOJO W2	12-16 ANS	C	320
MASTER ROTAX	VEGA NORD AM Av.10 X 4.60-5.00 arr 11 X 7.10-5.00	VEGA W4 ou W5 Av.10x4.20-5 / arr.11x6.00-5	32 ANS ET +	C	385
HONDA SENIOR	VEGA NORD AM Av.10 X 4.60-5.00 arr 11 X 6.50-5.00	VEGA W4 ou W5 Av.10x4.20-5 / arr.11x6.00-5	15 ANS ET +	C	335
ROTAX SENIOR	MOJO D2	MOJO W2	15 ANS ET +	B	364
125 SHIFTER (6 vitesses) tous types de moteurs	VEGA NORD AM Av 10 X 4.60-5.00 Arr 11X 7.10-5.00	VEGA W4 ou W5 Av.10x 4.20-5/ arr. 11 X 6.00-5	15 ANS ET +	B	405
MASTER DD2	MOJO D3	MOJO W2	32 ANS ET +	C	396
DD2	MOJO D3	MOJO W2	15 ANS ET +	B	381

2. ESSENCE

L'essence pour toutes les classes junior, la classe Honda ainsi que celles utilisant le moteur Rotax ou TAG (Masters) doivent utiliser de l'essence de pompe « Super » des stations services SHELL située :

**MARQUIS LEBLOND, 294 blvd Frontenac Ouest (route 112) en face du Saint-Hubert
(ouvert jusqu'à 21hres)**

3. COUPON POUR UN TRAIN DE PNEUS

Seuls les pneus secs identifiés par l'organisateur seront autorisés. Pour toutes les classes : tous les pneus secs neufs devront être achetés à la piste au prix de détail régulier. Les pneus usagés devront être identifiés par l'organisateur. **Un coupon pour vous procurer votre train de pneus neufs vous sera remis, moyennant paiement de ces pneus, lors de votre accréditation.**

4. CIRCUIT



Sens anti-horaire de la piste

4. ACCRÉDITATION

a) Chaque engagement donne droit à un laissez-passer pour un mécanicien. L'accréditation se fera à la piste le **samedi de 15h00 à 17h00 pour l'accréditation seulement et le dimanche de 7h00 à 8h30 pour l'accréditation.** Toutes les personnes admises sur le site (officiels, organisateurs, pilotes, équipiers, bénévoles) doivent signer la formule de renonciation (waiver).

b) Les frais d'engagement doivent être entièrement payés avant le début de l'épreuve pour laquelle un pilote s'inscrit. Dans le cas où un chèque serait refusé par la banque lors de l'encaissement, le pilote concerné sera considéré comme n'ayant pas participé à l'événement et ses résultats seront annulés.

N.B. : Les frais d'engagement sont payables en argent ou en chèque à l'ordre du CKEQ

5. ESSAIS LIBRES, QUALIFICATIONS ET COURSES

Les pratiques, de la semaine avant (jusqu'au jeudi), se feront en alternance avec les locations, et ce ne sera pas la configuration de course.

Le vendredi et le samedi, les pilotes auront droit, à des séances de pratique de 8h30 à 18h avec configuration de course.

Toutes les classes au programme auront droit à une période d'essais libres le dimanche matin avant leur séance de qualification. Tout pilote participant à la période d'essais libres devra être inscrit au préalable. Les qualifications se feront par classe sur une période de 8 min.

Une classe doit avoir un minimum de 4 pilotes sinon la classe pourra être jumelée avec une autre.

6. OFFICIELS

Directeur de course : Denys Beaudin

Commissaire : Jean-François Dupont

Inspection technique : Pierre Laberge
James Kennedy
André Cloutier

Accréditation : CKEQ

Chronométrage : Vincent Mathieu

Signaleurs et préposé au départ : ASRQ / CKEQ

Fausse-grille : CKEQ et AACA

Préposé aux transpondeurs : CKEQ

Affichage des résultats : CKEQ

Annonces : Georges Hamel et Yves Joubert

8. CARBURATION MICRO MAX ET MINI MAX

Les carburateurs de la classe Micro Max devront avoir la combinaison 2 et les carburateurs de la classe Mini Max devront avoir la combinaison 1.

9. MASTERS

La réglementation pour la classe **MASTER** autorise le moteur ROTAX uniquement. Concernant le châssis, **les freins avant sont permis**

Admissibilité pour la classe : Tout pilote âgé de 32 ans et +. Les pilotes de moins de 32 ans pesant + de 190 lbs avec leur équipement de pilote sauf le casque seront autorisés à prendre part dans la classe. La procédure de vérification devra être faite après chaque sortie officielle en piste. Le pilote de moins de 32 ans faisant + de 190 lbs sera pesé sans son kart. Une fois ce contrôle effectué, il sera pesé avec son kart et devra répondre au poids de la classe selon le règlement.

10. INSPECTION TECHNIQUE

Le compétiteur doit s'assurer que son kart et son équipement individuel sont en bon état et respectent les normes des sécurités et le règlement de Karting Québec ainsi que le règlement particulier de l'événement auquel il prend part. Il devra remplir et signer le document d'inspection de Karting Québec prévu à cet effet et fourni lors de son accréditation. La signature du compétiteur fera foi de la conformité du matériel. Le pilote pourra emprunter la piste après avoir remis ce formulaire, dûment rempli, à l'inspecteur technique. L'inspecteur technique pourra à tout moment vérifier l'éligibilité du matériel. Toute non conformité entraînera l'exclusion de la manche ou la disqualification du pilote. Un kart impliqué dans un accrochage ou un accident doit être ré-inspecté par l'inspecteur.

Le kart et tout équipement doivent être conformes aux normes de sécurité et d'éligibilité en tout temps.

Pour toutes les classes utilisant la motorisation Rotax Max, le pilote devra déposer son carnet de pilote lors de la période de contrôle technique précédant les qualifications. Tous les moteurs Rotax devront être conformes aux normes Rotax 2010. Un changement de sceau pour réparation devra être autorisé par l'inspecteur technique et ne pourra se faire qu'en présence de ce dernier.

11. HÉBERGEMENT IMPORTANT

VOUS RENDRE SUR LE SITE DU CKEQ.COM AFIN DE VOIR LE COMMUNIQUÉ CONCERNANT LES HÔTELS.

12. ACCÈS : De Montréal : (240 km)

L'autoroute des Cantons de l'Est (10 Est) et la route 112 Est

Ou

L'autoroute Jean-Lesage (20 Est), la route 165 Sud (sortie 228) jusqu'à Black Lake, ensuite à gauche, route 112.

De Trois-Rivières : (170 km),

L'autoroute 55 Sud, les routes 161 Sud jusqu'à Beaulac et 112 Est. Toutefois, à partir de l'autoroute 55 il est plus avantageux d'emprunter l'autoroute Jean-Lesage (20) et d'emprunter la sortie 228, la route 165 jusqu'à Black Lake, ensuite à gauche route 112.

De Québec : (105 km)

L'autoroute Jean-Lesage (20 Ouest) jusqu'à la sortie 305 direction St-Étienne-de-Lauzon, emprunter la route 116 Ouest et la route 269 Sud.

À Thetford Mines :

La 9^e Rue est perpendiculaire à la route 112 (Boul. Frontenac), à la lumière du Wal-Mart et Hydro-Québec. Karting Thetford est sur la 9^e Rue Sud à 3 Km de cette lumière

RENSEIGNEMENTS :

CKEQ ☎ (819) 377-5566 ✉ info@ckeq.com

KARTING THETFORD MINES ☎ (418) 332-5278 ✉ info@kartingthetford.ca

BIENVENUE À TOUS NOS FIERS COMPÉTITEURS